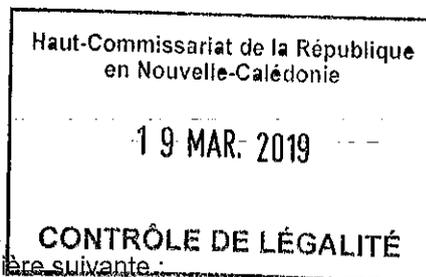


DELIBERATION N° 2019/065
 Portant modification des autorisations de programme
 du budget annexe du service de l'eau de la ville de Dumbéa
 – Budget 2019 -

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 mars 2019,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
 VU la délibération n° 2018/330 du 29 août 2018, portant modification et clôture des autorisations de programme du budget annexe du service de l'eau,
 VU la délibération n° 2019/23 du 13 février 2019, relative au débat d'orientations budgétaires 2019,
 VU la délibération n° 2019/059 du 13 mars 2019, portant approbation du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,
 VU la note explicative de synthèse n° 2019/08 du 11 février 2019,
 La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 25 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé l'ajustement des autorisations de programmes de la manière suivante :

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		CP 2017 et précédents	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
TOTAL GENERAL	1 114 799 504	291 676 588	79 186 949	325 435 967	288 000 000	130 500 000
TOTAL AJUSTEMENT	681 299 504	291 676 588	79 186 949	242 435 967	68 000 000	0
AP N° : 0043E CONSTRUCTION DU RESERVOIR SUD	Voté	343 984 664	291 676 588	1 700 978	50 607 098	0
	Ajustement 2019	-50 685 160		-78 062	-50 607 098	0
	Proposition Actualisation	293 299 504	291 676 588	1 622 916	0	0
AP N° : 17E002 CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA NORD – TRANCHE 1 ADDUCTION	Voté	388 000 000	0	148 000 000	147 000 000	93 000 000
	Ajustement 2019			-70 435 967	95 435 967	-25 000 000
	Proposition Actualisation	388 000 000	0	77 654 033	242 435 967	68 000 000
TOTAL NOUVELLE AP	433 500 000			83 000 000	220 000 000	130 500 000
AP N° : 193802 DIVERS AEP DUMBEA NORD CA17-21	Proposition Création	433 500 000			83 000 000	220 000 000

ARTICLE 2/

La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures notamment la délibération n° 2018/330 du 29 août 2018 susvisée.

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MARS 2019

Le Maire,

Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	1
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

